

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« dix-huit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dispenser les mineurs du pass-sanitaire, notamment pour la pratique d'activités sportives, ludiques et culturelles indispensables à leur santé physique et à leur équilibre psychologique.